

REGLEMENT ACTION EPARGNE NUTRICIA

L'action épargne ne concerne que les produits (codes-barres) Nutricia (à l'exception des laits premier âge). Qui participe à l'action épargne Nutricia est en accord avec ce règlement et avec toute décision de Nutricia s.a.

Article1. Organisation

L'action est organisée par Nutricia s.a. - Romeinsesteenweg 564/c, 1853 Strombeek-Bever - peut, à tout moment, apporter des modifications à ce règlement, en le mentionnant sur le site (www.nutriciababy.be). Nutricia s.a. se réserve le droit d'enregistrer les coordonnées des participants dans sa base de données en vue de les informer sur les actions et les promotions ultérieures qui pourraient éventuellement les intéresser. En aucun cas, ces données ne seront transmises à des tiers.

Article 2. Modalités

Les points épargnés peuvent être échangés contre différents articles. Un aperçu de ceux-ci est disponible sur le site www.nutriciababy.be sous la rubrique " Action Epargne ". Vous pouvez également passer commande par téléphone en appelant la ligne d'infos Action Epargne au 0800/16685

L'action épargne continue jusqu'à épuisement des stocks. Nutricia ne peut être tenu responsable si un article n'est plus disponible. Le cas échéant, Nutricia vous proposera un choix alternatif d'articles ou vous recevrez une contribution financière.

Le consommateur peut également acheter l'article en tout temps. Dans ce cas, il versera le prix d'achat de l'article en question à Nutricia s.a. au numéro de compte bancaire suivant : 001-5167788-92. Sans obligation d'achat.

Le consommateur doit épargner les codes-barres sur les emballages des produits Nutricia, à l'exception des laits " premier âge ", qui sont exclus de l'action épargne Nutricia. Ces codes-barres doivent être renvoyés avec le formulaire de participation que vous pouvez télécharger sur le site www.nutriciababy.be (à la rubrique action épargne), envoyez le tout à l'attention de : Action Nutricia, c/o Promocontrol, B.P. 2500, 1414 Waterloo. La participation financière pour les articles commandés doit être versée au numéro de compte bancaire suivant : 001-5167788-92. Vous trouverez des informations concernant la participation financière des différents articles sur le site ou via le service consommateur de Nutricia.

L'article commandé sera envoyé par courrier au consommateur dès réception des codes-barres épargnés/formulaire et dès vérification du paiement. Si le consommateur se trouve dans l'impossibilité de participer en ligne à l'action épargne, il peut passer commande par téléphone ou par courrier postal. Dans ce cas, il lui suffit de contacter la ligne d'infos Action Epargne au numéro 0800/16685 ou d'envoyer un petit courrier à l'adresse suivante : Action Nutricia, c/o Promocontrol, B.P. 2500, 1414 Waterloo. Un formulaire de participation lui sera envoyé par courrier postal.

En cas d'article endommagé ou ne fonctionnant pas, le consommateur est prié de contacter la ligne d'infos Action Epargne au numéro 0800/16685.

Article 3. Généralités

Le règlement présent est disponible par simple demande écrite à Nutricia s.a., Règlement " Action Epargne " – Romeinsesteenweg 564/c, 1853 Strombeek-Bever, ainsi que sur le site www.nutriciababy.be

Article 4. Emmerdements

En participant à cette action, le consommateur accepte le règlement ici présent ainsi que toutes les décisions prises par l'organisateur de celle-ci. Toute tentative de fraude sera sanctionnée et entraînera l'exclusion immédiate du participant. Nutricia s.a. ne peut être tenu responsable des éventuelles fautes d'impression ou d'orthographe.